

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
Régie intermunicipale de prévention et de protection des incendies
Chartierville – Hampden – La Patrie

AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA SUSDITE RÉGIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES par la soussignée secrétaire et greffières-trésorière, adjointe de la susdite Régie, **QUE :**

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2026-09-01

Le **règlement n° 2026-09-01 décrétant les règles de gestion contractuelle** a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie, tenue le 14 octobre 2026. Copie de ce règlement disponible sur demande, au bureau municipal de Chartierville, 27, rue Saint-Jean-Baptiste à Chartierville.

Donné à Chartierville, ce 16^e jour d'octobre deux mille vingt-six.

Paméla Blais,
Secrétaire et greffière-trésorière, adjointe

863, route 257 Nord, La Patrie (Québec) J0B 1Y0
Courriel : admin@regieincendiedessommets.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 419 et 420 du Code municipal)

Je, soussignée, secrétaire et greffière trésorière adjointe certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public conformément à la loi, le 16 octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour d'octobre deux mille vingt-six.

Secrétaire et greffière-trésorière, adjointe